

Rajout pour test en front

BLOC (type Acquéreur) en duplication x5

Prénom

Non

Tél

F. Déclarations du bailleur :

- le bien, objet des présentes, a-t-il subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles ou technologiques, visés à l'article L 125-2 et L 128-2 du Code des assurances ? OUI NON
- Le bien objet des présentes est situé dans une zone d'exposition au bruit (zones aéroportuaires) visées par l'art L 147-5 du code de l'urbanisme : OUI NON
- Zone⁽¹²⁾ :
- Informations relatives à la récupération des eaux de pluie (arrêté du 21 août 2008 pris en application de la loi du 30 décembre 2006) : si les locaux loués comportent des équipements de récupération des eaux pluviales, le bailleur informe le locataire des modalités d'utilisation de ceux-ci :
- Le bien est actuellement occupé et le locataire en place a donné congé pour le

Le bailleur s'engage à informer dans les meilleurs délais de tout retard dans la libération des lieux. En prévision de cet aléa, le locataire procédera aux diligences nécessaires à son emménagement dans les plus courts délais avant la date d'effet du présent bail.

G. Autres conditions particulières :

Test cheked box oui non sélectionnée d'office

Test cheked box NON sélectionnée d'office

